

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 23 octobre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Christophe DE PIETRO représenté par Josette VENTRE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Michèle EMERY - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine GOELZER représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Annie GRIGORIAN représentée par Régine GOURDIN - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Hélène ABERT - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - Claudette MOMPRIVE représentée par EMMANUELLE SINOPOLI - Jean MONTAGNAC représenté par Daniel HERMANN - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Martine VASSAL représentée par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Patrick BORE - Laurent COMAS - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Bruno GILLES - Laurent LAVIE - Bernard MARANDAT - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 002-1413/15/CC

■ Approbation de la création de l'opération Restructuration Port Saumaty Pêche et affectation de l'autorisation de programme.

DGDU 15/13863/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 16 décembre 2002 la Ville de Marseille a transféré à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole les biens droits et obligations nécessaires à l'exercice de la compétence Marché d'Intérêt National.

Les conditions d'occupation du site de Saumaty Pêche ont été définies dans le cadre de conventions du 18 février 1977 passées entre le Port Autonome de Marseille et la Ville de Marseille jusqu'au 17 février 2033, qui sont désormais reprises dans le cadre d'une convention entre le Grand Port Maritime de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, en date du 1^{er} juillet 2013.

Le site comprend un port de pêche, une halle à marée et des équipements connexes rattachés au Marché d'Intérêt National.

Les conditions d'exploitation des activités liées à la pêche s'étant dégradées, la nécessité d'une restructuration de celles-ci sur le site et d'une diversification du modèle économique ont amené à la signature d'une convention, le 1^{er} juillet 2013 entre le Grand Port Maritime de Marseille et la Communauté Urbaine pour permettre l'accueil de nouvelles activités.

Sur ces bases, la Communauté Urbaine a confié une étude à Egis Conseil dont le rapport a été rendu en mars 2015, qui propose une restructuration et un nouveau modèle économique pour le site.

Afin de réaliser ce processus de restructuration, il convient de procéder à la création et l'affectation de l'opération « Restructuration Port Saumaty Pêche » d'un montant de 10 000 000 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La convention de mise à disposition du complexe de Saumaty entre le Grand Port Maritime de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, signée le 1er juillet 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est gestionnaire du site de Saumaty Pêche,
- Qu'il convient de restructurer le site de Saumaty Pêche,
- Que pour réaliser cette restructuration, il convient de procéder à la création et l'affectation de l'opération « Restructuration Port Saumaty Pêche »

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création d'une opération « Restructuration Port Saumaty Pêche » et l'affectation de l'autorisation de programme d'un montant de 10 000 000 euros

Article 2:

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Communauté Urbaine : Sous-Politique F330 - Fonction 92- Service Gestionnaire 5DUFE.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

Année 2016 : 1 000 000 euros

Année 2017 : 3 000 000 euros

Année 2018 : 4 000 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement Economique
Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement économique et emploi

Patrick BORÉ

Gérard CHENOZ

Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DEV 002-1413/15/CC

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015